Cursus à privilégier ENM

Par **Sciencespobdx**, le **24/09/2017** à **19:26**

Bonsoir,

Je me permet de vous solliciter afin de savoir quel cursus est à privilégier pour intégrer l'ENM. J'ai cru comprendre qu'il y avait 2 voies d'accès : fac de droit et IEP. Est-ce bien cela ?
De plus, je suis particulièrement attiré par la profession de magistrat administratif : celle-ci ne suppose pas d'intégrer l'ENM. Il faut faire l'ENA ou bien se présenter à un concours du conseil d'Etat. Quel est le meilleur cursus pour cela ? Connaissez-vous des organismes qui préparent au concours ?

Merci beaucoup.

Par **Herodote**, le **24/09/2017** à **20:44**

Bonsoir,

Pour l'ENM, la seule condition de diplôme pour s'inscrire au concours est d'avoir un niveau bac+4 minimum. En théorie, il peut s'agit d'un bac+4 dans n'importe quel domaine.

En pratique, eu égard aux épreuves du concours, les candidats admis ont le plus souvent un master de droit ou un diplôme d'IEP.

Pour l'ENA, le meilleur cursus est indéniablement Sciences Po Paris qui dispose d'un quasi monopole sur ce concours. Autrement, la Prep'ENA de Paris 1 a de très bons résultats, mais les admis qui en sont issus sortent pour la plupart de l'ENS ou de HEC. Les IEP de Rennes et Bordeaux ont parfois également des admis, mais dans des proportions bien moindres.

Pour le concours CTA/CCAA le cursus idéal est sans aucun doute un master de droit public (fondamental ou type contentieux public), ou IEP puis une préparation dédiée au concours. Contrairement à l'ENA et à l'ENM, il se concentre exclusivement sur le droit public, mais le niveau attendu est très élevé.

Pour préparer le concours CTA/CCAA à ma connaissance, ils peuvent être préparés dans les CPAG/IPAG. Je n'ai pas connaissance d'un organisme public ou privé proposant une préparation spécifique pour ce concours.

Par **Fax**, le **24/09/2017** à **21:55**

Bonjour,

Pour être en plein dedans, les CPAG IPAG ne préparent pas au concours TACAA (même si certains l'indiquent dans leur programme) qui est extrêmement spécifique au plan des épreuves par rapport aux concours de la fonction publique. En effet, il y a 3 épreuves écrites donc l'épreuve la plus importante qui consiste en une note de rapporteur laquelle est un exercice de praticien (c'est ce que vous ferez une fois magistrat) qui ne s'invente pas et qui n'a rien avoir avec une note de synthèse ou une note administrative. En gros c'est traiter un dossier complet (requête, mémoires en défense, pièces....) en 4 heures.

D'ailleurs de la même manière le concours ENA et le concours TACAA sont tout à fait différent.

Aussi si vous souhaitez préparer le concours TACAA en fin d'études, comme l'indique Hérodote, je vous conseille également de suivre un cursus public. En revanche, il n'y a pas nécessairement de spécialisation en Master II public qui vous préparerait plus qu'une autre dans la mesure où le programme du concours correspond a minima à tout le droit public depuis la L1.

Il existe des préparations spécifiques que je vous conseille vivement car vraiment la note de rapporteur ne s'improvise pas et il faut la pratiquer encore et encore, se faire corriger pas des magistrats, pour acquérir la méthode.

Si vous souhaitez de plus amples informations n'hésitez pas à me contacter en MP.

Par **Herodote**, le **24/09/2017** à **22:03**

Bonsoir,

Juste une autre donnée parfaitement objective, neutre et pertinente :

ENM > TACAA/ENA

Par **Fax**, le **24/09/2017** à **22:20**

Je ne suis pas sure qu'une comparaison ait grand intérêt : chacun de ces concours a des épreuves particulières, demande donc des préparations spécifiques et a un ratio candidats présentés/candidats admis qui lui est propre. Bref, la difficulté des concours en somme.

Par **Herodote**, le **24/09/2017** à **22:59**

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonsoir Fax,

C'était de l'humour ;)

Par **Sciencespobdx**, le **25/09/2017** à **11:51**

Merci à vous pour vos réponses !
En effet, deux formations semblent donner accès à l'ENA : Sciences Po Paris et la Prep'ENA Paris I/ENS.
Pour le concours du TACAA, je me demandais aussi à quel moment il fallait le présenter pour le réussir. Si en théorie un bac+4 suffit, je suis assez sceptique sur mes chances de réussite à la sortie d'un M1.
Enfin, actuellement élève à l'IEP, je ne comprends pas comment intégrer l'ENM sachant que le droit privé est essentiel, et non-enseigné dans l'IEP. Faut-il compléter sa formation ?
Merci beaucoup.

Par **Herodote**, le **25/09/2017** à **20:17**

Bonsoir,

Pour l'ENM, je ne sais pas quelles sont les spécialités à l'IEP de Lyon (si c'est bien votre IEP?), mais celui d'Aix et également celui de Rennes il me semble, proposent des cursus dédiés en 5A que vous pouvez intégrer dans le cadre des échanges 5A.

Autrement, vous pouvez tout à fait intégrer une préparation comme celle d'Aix (qui peut être faite pendant ou après la 5A) ou celle de Sciences Po Paris (à faire après un master en droit ou diplôme d'IEP).

Il y a beaucoup d'épreuves auxquelles préparent bien les IEP (Culture générale, droit public, DUE, note de synthèse...). Pour le reste, les prépas précitées donnent des cours de méthodes, mais il faudra néanmoins également bosser le programme.

Si le fond est très important, l'essentiel, c'est la méthode (après tout, les codes sont autorisés), et c'est souvent elle qui fait défaut.

Ce n'est pas facile mais c'est faisable !

Toutefois, je ne pense pas qu'il soit possible aujourd'hui de préparer en même temps l'ENM et les concours ENA/TACAA (qui sont eux-mêmes très différents comme l'a relevé Fax).

Il faut faire un choix.

A noter qu'il est possible de faire des détachements depuis l'ordre judiciaire vers l'ordre administratif et inversement pendant la carrière.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Sciencespobdx**, le **26/09/2017** à **10:37**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse. Je suis à l'IEP de Bordeaux, mais le système de mutualisation permet en effet un transfert vers la prep'ENM de l'IEP d'Aix en 5ème année. J'ai entendu que les profils d'IEPs réussissaient plutôt bien le concours, à vérifier.

Je suis tout à fait conscient qu'il n'est pas envisageable d préparer les 3 concours en même temps. Cela dépendra de mon admission ou non à l'IEP de Paris, qui me préparera au mieux à l'ENA. Si non, l'ENM sera l'option à privilégier.

Merci beaucoup.

Par **Herodote**, le **27/09/2017** à **14:40**

Bonjour,

Je trouve étrange de voir l'ENM comme une alternative à l'ENA, les débouchés et métiers ne sont pas du tout les mêmes.

Même les métiers de magistrat judiciaire et magistrat administratif sont très différents.

Le côté "humain" est beaucoup plus présent chez le magistrat judiciaire et pour certaines fonctions (juge des enfants, juge des tutelles par exemple), l'aspect juridique est assez limité.

C'est avant tout sur des faits, sur de l'humain que travaille alors le juge judiciaire (avec bien sûr des variations selon la spécialité et le degré de juridiction). La règle de droit est un outil, mais pas une fin en soit.

Le contact direct avec les justiciables dans des situations la plupart du temps très difficiles ne plaît pas à tout le monde. Il faut accepter d'être confronté à la misère, la souffrance et la mort et de prendre des décisions dans des contextes de tension extrême.

Le juge administratif juge les actions des personnes publiques. Les justiciables sont très peu présents au tribunal administratif (hormis le cas du contentieux du droit des étrangers). Ils peuvent également connaître de situations très difficiles (contentieux du droit d'asile par exemple), mais ce n'est qu'une petite partie du contentieux qu'ils ont à connaître.

Je vous conseille fortement de faire des stages avant de prendre des décisions, ou vous risquez d'avoir de grosses surprises (et même peut-être des désillusions).

Je ne cherche pas à vous dissuader, mais à réfléchir à ce que vous voulez faire et ne pas envisager un concours pour ce qu'il est ou pour le statut qu'on espère obtenir.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Sciencespobdx**, le **27/09/2017** à **17:29**

Bonjour,

Votre réponse est très juste et étayée. Je connais la profession de magistrat pour en avoir dans mon entourage. L'aspect humain est justement ce qui m'attire dans l'activité du juge. Je suis dans une période d'affinage de mon projet professionnel avant de me lancer dans la préparation aux concours.

Merci beaucoup.

Par **Herodote**, le **27/09/2017** à **21:08**

Bonsoir,

Et bien dans ce cas, je vous souhaite bonne chance et bon courage dans votre cursus.

Je ne suis pas très objectif sur la question, mais c'est pour moi le plus beau métier qui soit.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me contacter.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés